

## **Tour de Suisse Challenge 2015**

### **Appel à candidatures/Règlement/CGV**

Le Tour de Suisse Challenge est une course sur route organisée conformément aux dispositions du présent appel à candidatures. Le présent appel à candidatures/règlement est publié et consultable sur le site Internet officiel [www.tourdesuisse.ch](http://www.tourdesuisse.ch). En s'inscrivant au Tour de Suisse Challenge, le participant accepte l'ensemble des conditions de l'appel à candidatures, du règlement et des conditions générales de vente de l'organisateur («CGV»). Nous recommandons à chacun de prendre connaissance en temps utile de l'appel à candidatures, du règlement et des CGV.

Le Tour de Suisse Challenge comporte à chaque fois les compétitions individuelles suivantes: course en solo et course en équipe. Pour chaque jour de course, il n'est possible de participer qu'à la course en solo ou qu'à la course en équipe.

#### **Critères d'admission:**

Le Tour de Suisse Challenge s'adresse aux sportifs amateurs nés en 1998 et avant, à l'exception des sportifs de l'Elite National U23, de l'Elite National et de l'Elite femmes ou titulaires d'une licence correspondant à ce classement pour les participants étrangers. En outre, toutes les conditions des CGV doivent être remplies.

Tous les participants n'ayant pas atteint 18 ans révolus le jour de l'événement doivent présenter une déclaration de consentement signée par au moins une personne investie de l'autorité parentale lorsqu'ils viennent chercher leur dossier de départ. La remise du dossier de départ et la participation au Tour de Suisse Challenge sont possibles uniquement sur présentation d'une telle déclaration.

#### **Assurance**

Le participant doit se charger de son assurance. L'organisateur signale en particulier que la participation à des courses cyclistes ou à des événements semblables n'est en règle générale pas assurée dans le cadre des assurances existantes dans la mesure où le participant n'est pas déjà assuré par l'intermédiaire d'un club de cyclisme.

#### **Compétitions: courses en solo et courses en équipe**

Chaque jour de course, le Tour de Suisse Challenge comporte une course en solo et une course en équipe. Chaque jour de course, les participants ne peuvent participer qu'à la course en solo ou qu'à la course en équipe.

#### **Course en solo:**

Chaque sportif qui remplit les critères d'admission susmentionnés et les CGV est autorisé à prendre le départ de la course en solo. Chaque participant fait sa propre course et est classé conformément aux critères figurant sous «Classements et résultats».

#### **Course en équipe:**

Les critères d'admission et les CGV s'appliquent également pour participer à la course en équipe et chaque équipe doit être composée de quatre ou six coureurs. Les équipes d'entreprises, d'associations ou d'autres groupements sont admises. Lors de l'inscription, un nom d'équipe commun et un capitaine (=personne principale réalisant l'inscription) doivent être indiqués. Si un membre de l'équipe ne participe finalement pas ou tombe malade, un coureur remplaçant peut être désigné. Les données des participants peuvent être adaptées aux données d'accès contenues dans la confirmation d'inscription envoyée par e-mail, sur la plate-forme en ligne à l'adresse [www.tourdesuisse.ch/challenge](http://www.tourdesuisse.ch/challenge).

La course en équipe est une compétition à part entière avec un classement séparé; elle est donc indépendante de la course en solo. Les équipes se présentent en fonction de leur taille dans les deux catégories: 4 ou 6 coureurs. L'appartenance à une équipe ne dépend ni de l'âge ni du sexe. Les critères d'admission doivent être pris en compte.

## **Classements et résultats**

### **Course en solo / Résultat du jour:**

Chaque participant est saisi dans un classement journalier pour les hommes et pour les femmes en fonction de son résultat personnel. Chaque participant est par ailleurs également classé en fonction de son âge (voir également répartition en classes d'âge).

### **Course en solo / Classement général:**

Les participants qui participent à toutes les courses en solo et les finissent figurent dans un classement général avec le classement par âge correspondant.

### **Course en équipe / Résultat du jour Course contre la montre:**

Pour la course contre la montre du 13 juin 2015, lors de la course en équipe, le résultat de l'un des coureurs de chaque équipe n'est pas pris en compte. Dans les équipes de 4, les temps des trois membres les plus rapides sont additionnés et pour les équipes de 6, les temps des cinq membres les plus rapides sont additionnés puis classés.

### **Course en équipe / Résultat du jour Course sur route:**

Pour les courses sur routes, toutes les équipes partent en fonction de leur taille dans deux blocs de départ et sous forme de départ en ligne:

- toutes les équipes de 6 -> point derrière le dernier bloc de départ de la course en solo
- toutes les équipes de 4 -> point derrière les équipes de 6

Pour les équipes de 6, le résultat du cinquième coureur de l'équipe, et pour les équipes de 4 le résultat du troisième coureur, est pris lors du passage de la ligne d'arrivée. Les temps des autres membres des équipes ne comptent pas et ne figurent pas dans le résultat.

Chaque équipe est saisie dans un classement journalier dans la catégorie correspondante en fonction de son résultat. Les équipes qui participent à toutes les courses en équipe avec les mêmes coureurs et les finissent, apparaissent en plus dans un classement général.

## **Chronométrage**

Le chronométrage est réalisé au moyen d'un transpondeur de chronométrage par le partenaire de chronométrage du Tour de Suisse Challenge. Le transpondeur est fourni avec le dossier de départ lors de l'accréditation. Il est intégré au numéro du vélo. Les temps sont saisis au départ, aux points de contrôle sur le parcours et sur la ligne d'arrivée. Le chronométrage, et la création des résultats, se fait par principe avec le temps brut, à l'exception de la course contre la montre pour laquelle le temps net est saisi et classé.

## **Vitesses minimales**

Pour chaque course, à l'exception de la course contre la montre, des vitesses moyennes ou minimales correspondantes sont appliquées. Elles figurent dans les tableaux de temps/de marche des différentes courses. Le respect de ces vitesses est surveillé par le jury pendant la course. Les coureurs qui ne respectent pas la vitesse moyenne ou minimale imposée sont disqualifiés de la course par le jury, et leur dossard leur est retiré. Le coureur disqualifié peut ensuite monter dans la voiture-balai ou bien se rendre lui-même à l'arrivée à l'écart du parcours sous sa propre responsabilité. Il ne peut pas continuer de rouler sur le parcours en raison des convois publicitaires et de la course professionnelle qui suivent. Les instructions de la police et du jury doivent impérativement être suivies.

## **Course contre la montre: heure de départ et autres conditions particulières**

Pour la course contre la montre, l'heure de départ est tirée au sort et publiée sur le site Internet au préalable. De plus, chaque participant est informé de son heure de départ par e-mail ou SMS dans la mesure où ces informations ont été communiquées lors de l'inscription.

Le drafting est interdit lors de la course contre la montre. Il est sanctionné dès la première atteinte par une pénalité de temps et en cas de répétition par la disqualification. Les heures de départ des différents participants sont obligatoires. Le jury se réserve le droit d'attribuer une pénalité de temps ou d'exclure de la compétition les participants ne se présentant pas à temps sur la rampe de départ.

### **Répartition des blocs de départ pour les courses sur route**

La répartition des blocs de départ pour les courses sur route s'effectue pour tous les coureurs en fonction de leur vitesse moyenne personnelle attendue et indiquée par le participant dans l'inscription. La répartition des blocs de départ est indiquée dans les listes des coureurs. Celles-ci sont accrochées à l'accréditation et publiées au préalable sur Internet.

### **Tirage au sort et inscription**

En raison de leur nombre limité, les places pour le départ pour toutes les compétitions du Tour de Suisse Challenge sont exclusivement attribuées par tirage au sort. La date de l'inscription pour la participation au tirage au sort ne compte pas. La participation au tirage au sort est possible exclusivement via la page d'inscription de notre site Internet [www.tourdesuisse.ch/challenge](http://www.tourdesuisse.ch/challenge).

Le tirage au sort se fait en plusieurs étapes, publiées sur le site Internet [www.tourdesuisse.ch/challenge](http://www.tourdesuisse.ch/challenge). Tous les gagnants sont informés par e-mail et ont la possibilité de s'inscrire fermement dans les 14 jours suivant la réception de l'e-mail en payant les frais de participation. Cette inscription est possible exclusivement via le lien d'inscription envoyé par e-mail et avec le code correspondant.

### **Résiliation de la participation**

Les participants peuvent se retirer gratuitement de la compétition à tout moment dans la limite de deux semaines après leur inscription en envoyant une déclaration par voie postale ou par e-mail. Une résiliation ultérieure n'est plus possible et les frais de participation sont intégralement exigibles. Si les frais de participation ont déjà été versés, ils ne sont pas remboursés. Pour couvrir ce risque, nous recommandons de souscrire une assurance annulation, comme décrit ci-dessous.

### **Assurance annulation**

Dans le cadre de la procédure d'inscription, une assurance annulation pour non participation suite à une maladie ou à un accident peut être conclue auprès de l'assureur partenaire du Tour de Suisse Challenge. Vous trouverez de plus amples informations sur l'assurance sous le lien suivant: [Assurance voyage](#)

### **Accréditation / Retrait du dossier de départ**

Les lieux et horaires d'ouverture précis pour l'accréditation sont communiqués à tous les participants en temps opportun avant l'événement sur le site Internet et en plus par e-mail.

Lors de l'accréditation, le dossier de départ complet est remis sur présentation de l'original de la confirmation d'inscription ou de la carte d'identité/du passeport.

### **Prestations et services**

Les prestations suivantes sont comprises dans les frais de participation:

- Maillot
- Mesure des temps avec transpondeur individuel
- Dossards et épingles de sûreté
- Brochure/informations sur le départ
- Sac coureur avec produits et petits cadeaux
- Toilettes, possibilités de se doucher et de se changer
- Service de restauration/ravitaillement avant, pendant et après la course
- Assistance technique d'urgence avant et pendant la course
- Service médical
- Véhicules d'assistance moto
- Bureau des objets trouvés
- Bon de restauration (repas et boisson aux stands)
- Service de résultat par SMS/e-mail
- Service de résultats en ligne et certificats PDF à télécharger

## **Vélo et équipement**

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants!

Sont admis tous les vélos à deux roues en bon état technique, conformément au règlement de course de Swiss Cycling. À défaut, le coureur risque la disqualification.

Les vélos et accessoires suivants ne peuvent être utilisés pour des raisons de sécurité:

- les roues pleines à l'avant et/ou à l'arrière (sauf pour la course contre la montre)
- les prolongateurs en tout genre (sauf pour la course contre la montre)
- les vélos couchés, scooterbikes, monocycles, handbikes et e-bikes en tout genre
- les remorques en tout genre
- les ajouts représentant un danger pour la sécurité
- les sacoches et autres chargements
- les sacs à dos
- les bouteilles en verre, aluminium, plastique dur ou autres matériaux fragiles ou peu malléables.

## **Organisateur:**

InfrontRingier Sports & Entertainment Switzerland AG  
Grafenauweg 2  
P.O. Box 4442  
6304 Zoug  
Téléphone: +41 58 733 31 01  
E-mail: [challenge\(at\)tds.ch](mailto:challenge@tds.ch)

# Conditions générales de vente (CGV) du Tour de Suisse Challenge

## 1.) Conditions

Est autorisée à participer toute personne qui répond aux critères d'admission, s'inscrit et s'est fait accréditer en bonne et due forme et qui est en possession d'un dossard officiel du Tour de Suisse Challenge. Pour pouvoir s'inscrire, les mineurs ont besoin de la déclaration de consentement écrite émanant d'une personne investie de l'autorité parentale. Aucune affiliation à un club n'est nécessaire.

## 2.) Obligations

(1) Chaque participant est tenu d'évaluer lui-même, ou le cas échéant après avoir consulté un médecin, son état de santé pour participer au Tour de Suisse Challenge. Il doit disposer d'un équipement en parfait état et porter un casque pendant toute la course. Le casque doit répondre aux normes et dispositions applicables de l'UCI et de Swiss Cycling.

(2) Les instructions et consignes contenues dans l'appel à candidatures ainsi que les instructions du personnel et des aides doivent impérativement être suivies avant, pendant et après la course. En cas de non respect susceptible de perturber le bon déroulement de la manifestation ou de mettre en danger la sécurité des autres participants, l'organisateur est fondé à exclure à tout moment le participant concerné de la manifestation et à le disqualifier.

(3) Toutes les instructions, informations et consignes complémentaires figurant dans l'appel à candidature/le règlement (téléchargeable au format PDF sur [www.tourdesuisse.ch/challenge](http://www.tourdesuisse.ch/challenge)) et dans les informations aux participants (que chaque participant reçoit à l'accréditation) entraînent une obligation contractuelle immédiate du participant. En s'inscrivant, le participant accepte l'appel à candidatures/le règlement et les CGV du Tour de Suisse Challenge.

## 3.) Conclusion du contrat

(1) L'inscription, qui représente l'offre contractuelle ferme du participant à l'organisateur, est possible exclusivement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sous [www.tourdesuisse.ch/challenge](http://www.tourdesuisse.ch/challenge). Les inscriptions par voie postale, fax ou e-mail ne sont pas acceptées.

(2) Le contrat est conclu seulement si le participant ou la personne investie de l'autorité parentale a accepté les CGV et l'appel à candidatures/ le règlement en cliquant expressément lors de l'inscription EN LIGNE. Pour pouvoir prendre le départ de la course, les frais de participation doivent être parvenus à l'organisateur et le participant avoir reçu la confirmation d'inscription.

(3) La marchandise commandée lors de l'inscription n'est pas remise avant la manifestation. De telles marchandises sont remises uniquement pendant les jours de déroulement de la manifestation, en lien avec l'accréditation.

## 4.) Paiement

(1) Différents modes de paiement sont proposés pour régler les frais de participation: par exemple prélèvement SEPA, carte de crédit et PayPal.

(2) Si le paiement des frais de participation se fait par autorisation de prélèvement (prélèvement SEPA), les données erronées et les frais ainsi occasionnés sont à la charge du participant.

## 5.) Accréditation

(1) Le participant reçoit son dossier de départ à l'accréditation exclusivement sur présentation de la confirmation d'inscription officielle ou de sa carte d'identité/passeport. Si le participant a un empêchement, il doit faire en sorte qu'une personne disposant d'une procuration écrite vienne chercher le dossier de départ. Les dossiers de départ peuvent être remis uniquement à des personnes pouvant prouver avoir été mandatées à cette fin.

(2) Chaque participant est tenu de contrôler dès réception si le dossier de départ qu'il reçoit à l'accréditation est complet. Les réclamations ultérieures ne sont pas prises en compte.

## 6.) Résiliation / Changement de participant

(1) Une résiliation avec remboursement des frais de participation est possible uniquement dans les deux semaines suivant l'inscription. Une résiliation ultérieure est exclue. La résiliation doit être envoyée par écrit par voie postale ou par e-mail à l'adresse suivante:

InfrontRingier Sports & Entertainment Switzerland AG

Grafenauweg 2

P.O. Box 4442

6304 Zoug

Téléphone: +41 58 733 31 01

E-mail: [challenge@tds.ch](mailto:challenge@tds.ch)

- (2) Le participant a la possibilité de souscrire une assurance annulation couvrant une non participation, auprès de l'assureur partenaire du Tour de Suisse Challenge. L'assurance annulation ne constitue pas une prestation de l'organisateur. Les conditions générales d'assurance s'appliquent à l'assurance annulation.
- (3) Un passage, après inscription, de la course en solo à la course en équipe et vice versa est possible. En cas de changement pour passer à la course en équipe, le participant doit payer la différence de coût. Pour chaque changement, des frais de traitement de CHF 15.- sont à payer.
- (4) Les dispositions des chiffres 1 à 3 ne s'appliquent expressément pas pour l'inscription à la manifestation avec un bon externe pour une place de départ ou un bon reçu dans le cadre d'un jeu-concours externe. Une résiliation de l'inscription ainsi qu'un changement au sein de la compétition sont exclus dans ces cas.
- (5) Par ailleurs, après avoir reçu sa confirmation d'inscription officielle, le participant peut désigner personnellement un remplaçant prêt à prendre en charge toutes les prestations réservées, en utilisant le masque en ligne à l'adresse [www.tourdesuisse.ch](http://www.tourdesuisse.ch). Des frais de CHF 15,- sont facturés pour le traitement du changement de participant. Une place de départ déjà cédée ne peut pas être transmise une nouvelle fois à un nouveau remplaçant.

## **7.) Annulation de l'événement / Renonciation**

- (1) Si la manifestation est annulée pour cause de force majeure, décision administrative ou pour des raisons de sécurité, le participant n'a pas droit au remboursement des frais de départ et/ou à des dommages-intérêts (par exemple au titre des frais de voyage).
- (2) Si le participant ne participe pas à la compétition pour des raisons qui lui incombent, y compris en cas d'empêchement pour cause de force majeure (par exemple embouteillage, etc. lors du voyage), le participant ne peut faire valoir aucun droit vis-à-vis de l'organisateur (remboursement des frais de départ, dépenses inutiles, dommages-intérêts, etc.). Les prétentions à l'égard de l'assurance annulation n'en sont pas affectées.

## **8.) Responsabilité**

- (1) La participation s'effectue aux risques et périls du participant. En s'inscrivant, le participant déclare expressément qu'il connaît les dangers spécifiques d'une course cyclosportive ouverte à tous.
- (2) La responsabilité de l'organisateur – y compris vis-à-vis des spectateurs et des tiers – pour tous les dommages, y compris les atteintes à l'intégrité corporelle et à la vie, est limitée aux fautes intentionnelles et commises par négligence grave. Cela vaut également pour auxiliaires auxquels a recours l'organisateur.
- (3) L'organisateur ne saurait être tenu responsable des vêtements, objets de valeur et équipements perdus par les participants, non plus que des autres dommages, de quelque sorte que ce soit. Les participants doivent donc être assurés en conséquence.
- (4) En prenant son dossard de départ, le participant déclare fermement que rien ne s'oppose à sa participation en termes de santé. Le participant est responsable de sa santé.

## **9.) Prélèvement et utilisation des données**

- (1) Les données personnelles communiquées par le participant lors de son inscription sont enregistrées et traitées en vue de la réalisation et du déroulement de la manifestation.
- (2) Le participant déclare être d'accord pour que les données pertinentes indiquées dans l'inscription soient saisies par des tiers pour le chronométrage, le classement, les résultats et la recherche de photos et le cas échéant transmises à ceux-ci à ces fins.
- (3) Le participant déclare être d'accord pour que les données saisies conformément au chiffre 2 ci-dessus ainsi que son nom et son numéro de départ soient publiés sur le site Internet de la manifestation, sur le site Internet du chronométreur officiel ainsi que sur le site Internet du partenaire photo officiel.
- (4) Le participant déclare être d'accord pour que les données personnelles communiquées en rapport avec la manifestation soient utilisées à des fins de marketing et que les photos, films et interviews réalisés soient publiés sans droit à indemnité et remis aux partenaires afin qu'ils en fassent usage.
- (5) Le participant accepte que ses données soient utilisées pour des mailings envoyés en rapport avec la manifestation.

## **Organisateur**

InfrontRingier Sports & Entertainment Switzerland AG  
Grafenauweg 2  
P.O. Box 4442  
6304 Zoug  
Téléphone: +41 58 733 31 01  
E-mail: [challenge\(at\)tds.ch](mailto:challenge(at)tds.ch)